SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DU CANADA

POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA SMC

Le 1 février 2011

1.0 DÉCLARATION

1.1 La SMC est résolue à assurer la protection des renseignements personnels qu'elle recueille auprès de ses membres et d'autres personnes dans le but de promouvoir l'avancement, la découverte, l'apprentissage et l'application des mathématiques. À cette fin, la SMC s'engage à assurer la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elle recueille.

1.2 Le présent énoncé de politique avise les membres de la SMC, les employés, les responsables et d'autres personnes des moyens adoptés par la SMC pour protéger les renseignements personnels, en ce qui concerne leur cueillette, utilisation et divulgation en général.

2.0 POLITIQUE CONNEXE

2.1 La présente politique décrit de manière générale les mesures de protection des renseignements personnels adoptées dans toutes les activités de la SMC; les modalités d'application en ligne de la présente politique sont décrites dans l'énoncé Politique sur la protection des renseignements personnels en ligne de la SMC.

3.0 RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPTES CRÉDITEURS

3.1 Toute information de contact et information financière recueillie à l'appui d'une transaction financière avec la SMC servira exclusivement au traitement d'un paiement ou pour le recouvrement.

4.0 INFORMATION ARCHIVÉE

4.1 Les dossiers imprimés et les dossiers électroniques en double sont archivés périodiquement dans un endroit sûr et protégé, pendant la période minimale imposée dans les règlements gouvernementaux – ces dossiers sont détruits par la suite. Il est possible que certains détails soient retenus à titre de statistiques et pour des raisons d'historique.

5.0 DONS

5.1 Le personne qui fait un don à la SMC doit fournir de l'information sur elle (notamment son nom, adresse postale et adresse électronique) et de l'information financière (telle que le numéro de carte de crédit et la date d'échéance). Ces détails servent au paiement et à la préparation du reçu. On peut inclure le nom de la personne qui fait le don dans diverses listes et regroupements de la communauté électronique (c'est-à-dire à titre d'ami(e) de la SMC). Le nom des personnes qui font un don est également inscrit (sans qu'on indique le montant) dans le rapport annuel de la SMC, document qui est imprimé et qu'on peut consulter sur le site Web de la SMC. Les personnes qui font un don peuvent demander qu'on ne publie par leurs renseignements. Si on éprouve une difficulté quelconque à traiter un don, l'information sur le donateur servira à communiquer avec la personne.

6.0 MESSAGES ÉLECTRONIQUES

6.1 Les messages électroniques sortants peuvent compter un avis relatif à la protection des renseignements personnels au besoin.

7.0 MEMBRES

7.1 La SMC tente de concilier les impératifs d'un milieu collégial et ouvert et les demandes de certains membres qui souhaitent limiter l'accès du public à leurs coordonnées.

7.2 La SMC publie une liste de membres publique pour que les autres membres puissent les trouver. Un membre peut exiger que ses coordonnées ne figurent pas dans une liste donnée en cochant la case appropriée dans le formulaire d'adhésion, ce qui exclura son nom du répertoire des membres de la SMC.

8.0 CONCOURS ET CAMPS DE MATHÉMATIQUES

8.1 La participation aux camps et aux concours de mathématiques de la SMC se fait normalement sur invitation et est complètement bénévole ; les participants ont le choix de divulguer ou non l'information demandée. Des renseignements sur la participation ou le rendement (par exemple des prix) provenant de ces événements peuvent être publiés dans divers rapports (par exemple des rapports sur des concours) et ajoutés à des communiqués de presse. Il est possible qu'on indique qu'un membre a participé à une activité quelconque dans diverses listes et regroupements de la communauté électronique (par exemple un ancien d'un concours ou d'un camp de mathématiques). On peut inclure le nom des participants dans des listes sur le site Web de la SMC. L'information concernant la divulgation de renseignements et le formulaire de divulgation sont fournis à tous les participants et, à l'exception des lauréats de prix, les participants peuvent choisir de ne pas divulguer le fait qu'ils ont participé.

9.0 INSCRIPTION AUX RÉUNIONS

9.1 Pour s'inscrire à un événement, le participant doit fournir ses coordonnées, notamment son nom, son adresse postale, numéro de téléphone, désignation et adresse électronique, de même que des détails sur son événement (ce qui peut comprendre le sexe, l'âge, etc.). Le participant accepte que son nom (nom et affiliations) soit inscrit à la liste des participants à la réunion de la SMC, qu'on peut consulter sur le site Web de la SMC et au cours de la réunion de la SMC. La SMC se sert également de cette information pour dresser des listes liées aux réunions, mener les événements à bien et assurer le suivi, etc. Le participant qui préfère qu'on n'indique pas sa présence à une réunion peut cocher la case à cet effet sur le formulaire d'inscription à la réunion.

10.0 SERVICES EN LIGNE

10.1 La SMC se sert d'une technologie d'encodage conforme aux normes de l'industrie pour protéger les renseignements personnels et l'information financière et pour rendre les transactions sûres ; veuillez consulter notre Politique sur la protection des renseignements personnels en ligne de la SMC à l'adresse suivante : Politique sur la protection des renseignements personnels enligne.

11.0 ABONNEMENT AUX PUBLICATIONS

11.1 À compter de 2019, la Revue canadienne de mathématiques et le Bulletin mathématique du Canada seront publiés en partenariat avec Cambridge University Press : Cambridge Privacy Notice

12.0 PARTAGE ET UTILISATION

12.1 La SMC ne partage, ne vend ni ne loue de l'information personnelle ou financière avec quiconque sans obtenir au préalable la permission de la personne ou à moins que le partage ne soit exigé par un tribunal quelconque. Seuls les employés de la SMC chargés de gérer l'information présentée à la SMC ont accès à ces renseignements, et ces derniers ne s'en servent que pour communiquer avec la personne ou pour administrer et gérer les affaires et les projets de la SMC.

13.0 CHANGEMENTS À LA POLITIQUE

13.1 Il est possible qu'on apporte de temps à autre des changements à la présente politique et que ces changements soient communiqués sur le site Web de la SMC. Si la SMC souhaite se servir de renseignements personnels pour des raisons substantiellement différentes de celles qui ont été énoncées au moment de leur cueillette, la SMC avisera la personne et lui offrira le choix d'autoriser ou de refuser ce changement dans l'utilisation de son information.

14.0 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

14.1 Le cadre de la SMC responsable de la conformité à la présente politique est l'agent de la SMC responsable de la protection des renseignements personnels.

14.2 Les demandes de renseignements au sujet de l'application, des détails, des suggestions, des plaintes, des préoccupations, etc. touchant la présente politique devraient être adressées directement à l'agent de la SMC responsable de la protection des renseignements personnels comme suit :

a) par la poste à l'adresse suivante : Agent de la vie privée, Société mathématique du Canada, 209 – 1725, boulevard St-Laurent, Ottawa (Ontario) K1G 3V4

b) par courrier électronique : agentdelavieprivee @smc.math.ca

c) au téléphone au numéro suivant : 613-733-2662, poste 788

14.3 On répondra habituellement à une demande de renseignements au cours des cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception de la demande.